

**MONDY****MAISON FAMILIALE RURALE  
DE MONDY**

BP 30080

26302 BOURG DE PÉAGE Cedex

Tel : 04 75 71 18 60

Fax : 04 75 05 94 85

mfr.mondy@mfr.asso.fr

www.mondy.fr

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO NATURE

### « Nos jeunes ont du talent »

#### Article 1 : Contexte et organisation

La Maison Familiale Rurale de Mondy ci-après désignée « MFR de Mondy » dont le siège social est situé Château de Mondy – 26300 BOURG DE PEAGE propose un concours de photographie gratuit dans le cadre de la journée des Talents organisée par la Fédération Régionale des MFR AURA.

Ce concours photo a pour objet de faire découvrir la nature au travers de photographies amateurs et de mettre l'accent sur le talent de nos élèves et anciens élèves en matière de photographie naturaliste.

Les photographies devront traiter de nature selon 2 catégories :

- La faune et la flore
- Le paysage

#### Article 2 : Participants

Ce concours gratuit est **exclusivement réservé aux élèves et anciens élèves de la MFR de Mondy, photographes amateurs.**

Toute autre personne ainsi que les membres du personnel de la MFR de Mondy ne peuvent participer à ce concours.

**Il n'est autorisé qu'une seule participation de trois photos par personne.**

La participation au concours n'est possible que si le présent règlement est accepté.

#### Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent récupérer un bulletin de participation sur le site internet de la MFR de Mondy [www.mondy.fr](http://www.mondy.fr) ou sur demande au 04.75.71.18.61.

Les photos doivent obligatoirement être accompagnées du bulletin d'inscription faute de quoi l'inscription peut être annulée.

Le nombre de clichés photographiques est limité à trois par personne. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées.

Les photographies seront envoyées par e-mail à [mfr.mondy@mfr.asso.fr](mailto:mfr.mondy@mfr.asso.fr) avec pour objet : concours-photo. En cas de gros fichiers, les participants sont invités à utiliser des plateformes de téléchargement de type wetransfer.

Seul le format numérique .jpeg en couleur ou en noir et blanc est accepté.

Chaque photo numérique sera nommée ainsi : Nom\_Prénom\_numérophoto\_catégorie.jpeg

Dans le mail d'envoi, le participant devra préciser pour chaque photo (en précisant son numéro) un titre, le lieu et la date de prise de vue.

Les photos ne doivent pas être retouchées. Est autorisé seulement un travail sur la balance des couleurs, luminosité/contraste.

#### **Article 4 : Modalités de sélection et remise des prix**

**Ouverture du concours et envoi des photos : le 09/01/2017**

**Fin de l'envoi des photos : le 22/01/2017 à minuit**

**Pré-sélection des photos pour l'exposition : du 23 au 25/01/2017**

Un jury composé de personnels de la MFR de Mondy, d'Administrateurs et de professionnels de photographies nature fera une première sélection des photos reçues afin de ne garder qu'une dizaine de photos par catégorie au maximum.

**Exposition des photos sélectionnées : le 28/01/2017 de 9h à 15h30**

La MFR organise une journée Portes Ouvertes le 28/01/2017 de 9h à 17h. Les participants sont invités à venir exposer les photos retenues lors de cette journée. S'ils ne peuvent être présents, la MFR imprimera elle-même les photographies.

Les photos sélectionnées par le jury seront exposées toute la journée et soumis à l'appréciation des visiteurs lors de la journée Portes Ouvertes.

**Remise des prix : le 28/01/2017 à 16h**

#### **Article 5 : Désignation des gagnants et gains**

Un gagnant sera désigné par catégorie suite au dépouillement des votes du public et décision du jury.

Pour chaque catégorie, un chèque cadeau de 50 € sera donc remis au gagnant.

#### **Article 6 : Divers .**

En cas de demande de renseignements sur les auteurs, d'achat de photographies exposées, la MFR s'engage à prendre les coordonnées des personnes intéressées et de les transmettre au propriétaire des photos.

Fait à Bourg de Péage, le 03 janvier 2017.

La Directrice, Myriam TEBAA